

# Emplois particuliers du verbe être

Kellert, Olga

Université de Göttingen, philologie romane

olga.kellert@phil.uni-goettingen.de

## 1 Introduction

Dans cette communication, nous nous intéressons à quelques emplois particuliers du verbe *être* (voir ex. 1-2). Le premier exemple illustre un premier type de structure bien connu sous le nom de phrase «clivée» (*cleft* en anglais) (Nølke 1983, Léard 1992, Riegel *et al.* 1994, Lambrecht 1996, Clech-Darbon *et al.* 1999, Blanche-Benveniste 2001, Doetjes *et al.* 2004, Dubois & Dubois-Charlier 2004, Hamlaoui 2007, Rowlett 2007) ou sous «*c'est* présentatif» (Delatour *et al.* 1991:205, Denis *et al.* 1994:452, Dassi 2003:12). Le deuxième exemple quant à lui, qui contient une phrase prépositionnelle (PP) et une phrase infinitive au lieu d'une phrase finie comme dans la structure précédente, appartient à un type de structure souvent négligé dans la recherche sur des clivées et dans la recherche sur des phrases infinitives, comme le constatait déjà Léard (1992). Cependant, les deux locutions ont en commun la présence de la forme *c'est*, ce qui «justifie en soi l'examen de ces constructions» (Léard 1992: 157). De plus, elles semblent avoir la même fonction, celle de mise en valeur du référent exprimé par le pronom personnel *vous* (nous y revenons en détail plus bas) :

- |   |                      |
|---|----------------------|
| (1) C'est vous qui le justifiez. (clivée) | 1 <sup>er</sup> type |
| (2) C'est à vous de le justifier.         | 2 <sup>e</sup> type  |

L'objectif de cette communication consiste à montrer les points communs et les différences de ces deux constructions. Le but de cette comparaison est de comprendre mieux les différents emplois du verbe *être*.

La démarche sera la suivante : la deuxième section introduit des faits empiriques basés sur les corpus de langue parlée (CORAL) et sur le corpus Web (COWFR2011). Dans la troisième section, nous revenons sur les études antérieures les plus importantes à propos des énoncés en question. La quatrième section propose une analyse des données détectées dans les corpus. Nous supposons que les deux types de constructions (ex. 1 et 2) sont analysés de manière unitaire. Il s'agira de démontrer que l'analyse de l'ex. (2) en tant que clivée elliptique dérivée de l'ex. (1) permet d'expliquer un certain nombre de faits empiriques qui seront considérés dans la section 2. Nous verrons de plus que notre analyse est confirmée par les résultats provenant du corpus diachronique (Frantext).

## 2 Les faits empiriques

Dans cette section, nous introduisons les caractéristiques importantes de deux emplois particuliers du verbe *être* (voir ex. 1-2) sur la base de deux corpus différents : le corpus de langue parlée CORAL<sup>1</sup> et le corpus de langue écrite dans le web COWFR2011<sup>2</sup>. Nous avons choisi deux corpus différents parce qu'il y a une variance morphologique importante de la copule dans les énoncés en question. Nous montrerons que la variance morphologique de la forme *c'est* est plus rare dans la langue parlée (CORAL) que dans la langue écrite (COWFR2011) et que cette différence doit être prise en compte dans l'analyse (section 4).

De plus, nous évaluons les fréquences quantitatives des constructions en question pour voir si la fréquence révèle une différence importante entre les deux locutions.

## 2.1 Traits morphologiques et syntaxiques

Comme le montre le tableau ci-dessous, les deux types (voir ex. 1-2) contiennent deux éléments subordonnants<sup>3</sup> divers (*que/qui* vs. *de*) qui introduisent une phrase finie ou infinitive, que l'on nomme *la coda* (Clech-Darbon *et al.* 1999) (colonne (col.) 2 et 3 dans le tableau (16)).

Notons que le subordonnant *de* dans le 2<sup>e</sup> type d'énoncé peut être restitué par le subordonnant *à* (p.ex. *C'est à vous à parler*) (aussi Grevisse 1986). Cependant, le subordonnant *à* est moins utilisé en français moderne : sa fréquence dans les corpus que nous avons consultés est considérablement inférieure à celle du subordonnant *de*. Le corpus parlé n'en atteste aucun exemple et le corpus Web en atteste seulement 22 exemples contre 615 exemples comportant le subordonnant *de*. La majorité de ces 22 exemples est liée au discours politique ou religieux ce qui confirme l'hypothèse de son usage restreint (à partir d'ici nous signalons la construction dont il est question en discussion en caractères gras) :

- (3) Mais si ce n'est pas à nous à défendre la vérité, **c'est à nous à mourir pour la vérité**. Et ces dernières paroles n'étaient pas vaines. (COWFR2011 188793400)
- (4) Ce n'est pas à la constitution à s'adapter aux dérives de nos élites politiques, mais **c'est à elles à modifier leur comportement pour respecter la règle fondamentale**. (COWFR2011 526370712)

Nous choisissons donc de laisser les cas avec le subordonnant *à* de côté et nous concentrons d'autant plus sur le subordonnant *de* dans la description des traits du 2<sup>e</sup> type d'énoncé.

La catégorie syntaxique de la phrase qui suit la copule dans le 1<sup>er</sup> type est variable (col. 5 et ex. (5)a. et (6)a.), c'est-à-dire qu'elle n'est pas restreinte au syntagme prépositionnel comme c'est le cas dans le 2<sup>e</sup> type (ex. (5)b. et (6)b.):

- (5) a. C'est de toi que je parle.      1<sup>er</sup> type  
b. \*<sup>4</sup>C'est de toi de parler.      2<sup>e</sup> type
- (6) a. C'est toi que j'ai vu.      1<sup>er</sup> type  
b. \*C'est toi de voir.      2<sup>e</sup> type

Cette observation nous permet d'expliquer la différence dans la fréquence observée entre les deux types de structures dans le corpus CORAL. Ce corpus contient plus de 100 occurrences de la phrase clivée canonique du premier type. La fréquence du deuxième type est considérablement inférieure. Le corpus en contient seulement 8 exemples (col. 7 dans le tableau en bas). La différence de fréquence indique que le 2<sup>e</sup> type a un usage plus restreint que celui du 1<sup>er</sup> type, ce qui va de pair avec l'observation de la restriction au syntagme prépositionnel dans le 2<sup>e</sup> type de construction.

Le 1<sup>er</sup> type peut marquer l'accord en nombre, mais pas en (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup>) personne entre le syntagme derrière la copule (XP) et le verbe *être* (entre autres Rowlett 2007 : 184).<sup>5</sup> Cependant, l'accord en nombre devient de plus en plus rare dans la langue parlée (ou bien dans le français contemporain selon Rowlett 2007 :184) ce qui est confirmé par notre recherche dans le corpus CORAL (0 résultats de *ce sont XP qui/que...*) (col. 4):

- (7) a. Ce **sont** mes amis qui m'ont forcé à me présenter. (rare dans la langue parlée)  
b. **C'est** nous qui avons été agressés !/\*Ce sommes nous qui avons été agressés !

Notons que l'accord en personne et en nombre a été obligatoire dans l'ancien français (Rouquier 2007) et qu'on en trouve encore quelques exemples dans les corpus écrits :

- (8) Ce **sommes nous** qui produisons les richesses, travaillons, payons des impôts. [FRCOW 2011XS 84360639]

Il en va de même pour le marquage du temps et du mode de la copule *être* dans le 1<sup>er</sup> type d'énoncé. Le temps et le mode du verbe *être* peuvent varier (ex. *sera, était, serait, soit*) (Rowlett 2007 :184):

(9) Il avait de la difficulté à m'obéir parce que **c'était** moi qui lui faisais la classe [CORAL ffamd105]

(10)[...] **c'était** eux qui le voulaient [...] [CORAL ffamd118]

(11)je veux que ce **soit** toi qui me remplaces au lycée [CORAL ffammn09]

Notons que nous avons trouvé plus de variations dans le marquage du temps et du mode dans la langue écrite que dans la langue parlée (Rowlett 2007 :184 pour une observation similaire). Cette variance indique que la copule *être* est en train de perdre le paradigme verbal, cependant ce processus n'est pas encore terminé comme c'est le cas dans d'autres langues (p. ex. certaines langues asiatiques) où la copule ne montre plus aucune variance dans les constructions clivées (Hole *et al.* 2008).

Aucune forme d'accord n'est présente dans le 2<sup>e</sup> type d'énoncé. Le syntagme prépositionnel derrière la forme *c'est* n'a pas la fonction du sujet syntaxique s'accordant avec le verbe :

(12)a. C'est à mes amis de se présenter.

b.\*Ce sont à mes amis de se présenter.

Quant au marquage du temps et du mode de la forme *c'est* dans le 2<sup>e</sup> type, nous en avons trouvé des occurrences dans le corpus écrit, mais pas dans le corpus parlé :

(13)A chaque fois une entreprise nous casse les pieds pour qu'au final ce **soit** à nous de payer ! (COWFR2011 583357172)

Notons que l'élément *c'est* peut être éliminé dans les deux types d'énoncé si cet élément est facilement reconstituable comme l'a déjà noté Léard (1992 :183) :

(14)C'est aux Français de se saisir de cette question **et à nous** de convaincre les socialistes. (COWFR 544715545)

(15)C'est Jean qui dort, (c'est) **pas** Pierre.

En résumé, nous avons montré sur la base des données du corpus parlé et écrit en quoi les deux constructions à copule sont différentes et en quoi elles se ressemblent. Sur le plan syntaxique, elles sont différentes en ce qui concerne la catégorie de la phrase qui suit la forme *c'est* (PP vs. XP), la coda (+/- verbe fléchi), le marquage du pluriel de la forme *c'est* (seulement dans le 1<sup>er</sup> type). Le tableau suivant résume les traits que nous avons identifiés jusqu'à présent :

(16) Tableau: traits morphologiques et syntaxiques

1	2	3	4	5	6	7
	élément subordonnant	Verbe fléchi dans la coda	<i>Ce sont</i> XP <i>que/qui</i>	XP = PP	XP = sujet syntaxique	Fréquence
1 <sup>er</sup> type	<i>que/qui</i>	+	+(COWFR) -(CORAL)	+/-	+(COWFR) -(CORAL)	100
2 <sup>e</sup> type	<i>de</i>	-	-	+	-	8

## 2.2 Traits sémantiques et pragmatiques

Tous les exemples du 2<sup>e</sup> type dans le corpus CORAL contiennent un pronom personnel comme argument de la préposition *à* ou un nom propre :

(17)C'est à **moi** de commencer ? [CORAL famdl03]

(18)C'est à **Roger** de parler. [CORAL finatpd01]

Or, dans le corpus COWFR2011 nous avons trouvé d'autres types de phrases, comme p.ex. des phrases définies et quelques phrases indéfinies ou quantifiantes (ex. *quelqu'un* ou *chacun*) :

- (19) a. c'est à **la France** de maintenir en bon état le Mont-Saint Michel et les châteaux de la Loire, à **la Grèce** de maintenir en état ses antiquités, à **l'Inde** de maintenir en état le Taj Mahal , etc. (COWFR2011 119809814)
- b. Les automobilistes sont incapables de se débarrasser eux-mêmes de leur bagnole, c'est à **quelqu'un** de le faire pour eux. (COWFR2011 233541480)
- c. Voilà mon propos : c'est à **chacun** de trouver la voie qui lui correspond pour une solution commune. (COWFR2011 46943734)

Il faut noter que toutes les phrases définies que nous avons trouvées du 2<sup>e</sup> type, étaient animées (p.ex. *l'homme, l'artiste, l'utilisateur*, etc.) ou personnifiées (p.ex. *l'entreprise, la nation, la France*) (Léard 1992: 163f. pour la même observation de l'importance du trait + animé dans le 2<sup>e</sup> type de construction).

Cette restriction n'existe pas pour le 1<sup>er</sup> type. Cela est confirmé par le fait que nous ne pouvons pas paraphraser ces exemples conformément au 2<sup>e</sup> type (les exemples dans (20)b. et (21)b. et Léard 1992:168):

- (20) a. c'est à un livre que je réserve la dernière note de 2008.  
b. #<sup>6</sup>c'est à un livre de réserver la dernière note de 2008.
- (21) a. c'est à son extrémité que l'on trouve les vignes en terrasses.  
b. #c'est à son extrémité de trouver les vignes en terrasses.

L'autre différence est que dans le 2<sup>e</sup> type la personne indiquée par le pronom personnel ou par le nom propre doit accomplir une tâche. Autrement dit, le 2<sup>e</sup> type d'énoncé a une interprétation modale, c'est-à-dire qu'on paraphrase l'ex. (2) par une proposition qui contient le verbe modal *devoir* (Léard 1992 :171 et Dassi 2003 :246 pour une observation similaire à laquelle nous revenons dans 3.2):

- (22) C'est vous qui le justifiez. (clivée)            ≈            \*vous devez le justifier  
(23) C'est à vous de le justifier.                    ≈            vous devez le justifier

Malgré les quelques différences mentionnées ci-dessus, les deux types de phrase à copule peuvent se ressembler en ce qui concerne leur fonction pragmatique. On les utilise souvent pour mettre en contraste l'expression qui suit la copule (aussi Dassi 2003 : 247). Cela se traduit par la négation d'un élément associé à un ensemble d'alternatives (ici : *toi, vous*, etc.):

- (24) Donc c'est à moi d'appeler euh les médias. (CORAL ffamdl 19).  
(25) C'était à moi et rien qu'à moi de...(Dassi 2003 :247)

L'expression d'un contraste est souvent liée à la notion de *focus* (Rooth 1985, Dassi 2003 : 247, Doetjes *et al.* 2004, Hamlaoui 2007). La possibilité d'une omission de la coda montre que la coda est présupposée et qu'elle ne fait pas partie de la phrase associée au focus, puisque les expressions ellidées n'ont jamais la fonction de focus (Merchant 2001) :

- (26)- Que mon père vende. Vous avez bien besoin de cet argent.  
- Ce n'est plus à Gaston de décider, **c'est à nous**. (Frantext : Garat, *Pense à demain*, 2010)

La fonction pragmatique observée va de pair avec le schéma intonatoire observable dans les deux types de construction. La phrase qui suit la copule (*à moi* dans la figure 1 et *pour Tournier* dans la figure 2) démontre une saillance prosodique à travers une courbe intonative. On voit l'intonation s'aplatir et une compression tonale qui montre une absence de mise en valeur de la coda (L% marque l'absence de montée à la fin de la phrase intonative) (description de l'intonation dans les clivées canoniques dans Doetjes *et al.* 2004, Hamlaoui 2007) :

Donc c'est à moi d'appeler euh les medias. (CORAL ffamd1 19)

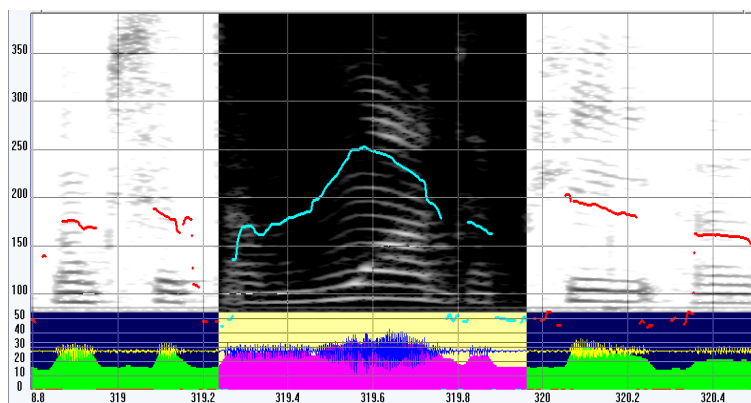


Figure 1 l'intonation\_ 2<sup>e</sup> type.

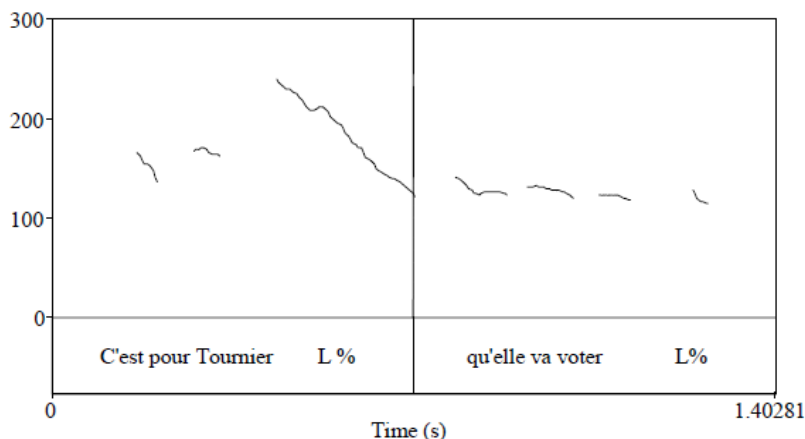


Figure 2 Doetjes *et al.* 2004:543

Une autre observation confirmant l'hypothèse de la fonction de focus est la distribution des quantifieurs et des pronoms indéfinis dans les constructions en question. On peut observer que les pronoms indéfinis comme p.ex. *quelque chose*, *quelqu'un* ne sont pas bien acceptés s'ils doivent avoir une fonction contrastive (Léard 1992: 183, Hamlaoui 2007, Rowlett 2007: 185 pour une observation similaire)<sup>7</sup>:

(27) #C'est quelque chose que je suivais à la télé. (et pas....)

(28) # C'est à quelqu'un de le justifier. (et pas à....)

A fin d'expliquer le jugement dans les exemples (27) et (28), nous supposons que les pronoms indéfinis ne peuvent pas être mis en contraste parce qu'il n'est pas clair en quoi consiste le contraste d'un indéfini. Or, nous avons trouvé quelques exemples avec les phrases nominales indéfinies du 1<sup>er</sup> type:

(29) Contexte: La personne A décrit son travail à la personne B. A: *donc ça c'est un travail que je fais...*[CORAL ffamd119]

(30) Contexte : La personne A et B parlent des quartiers riches et des banlieues. A: **C'est une population qui a été repoussée?** B: Ouais, c'est ben c'est la population banlieue type H.L.M... [CORAL ffamd102]

(31) Leo: tu veux que je te parle de mes amis/ de mon groupe d'amis//...**C'est un groupe qui s'est formé à Albert Camus//** c'était mon lycée à Bois Colombes//...[CORAL ffamd114]

Dans tous ces exemples, les phrases à copule n'ont pas de fonction contrastive. Il n'est pas question d'évoquer un contraste, comme l'indique la mauvaise interprétation # dans les exemples suivants :

(32) C'est une population qui a été repoussée. # et pas une seule personne.

(33) C'est un groupe qui s'est formé à Albert Camus. # et pas deux groupes.

Les exemples ((29)-(31)), par contre, servent à identifier et à décrire quelque chose ou quelqu'un qui a été introduit avant dans le discours (p.ex. le travail, le groupe, la population). Ces constructions à copule illustrent que les constructions clivées n'ont pas toujours la fonction contrastive comme le soulignaient déjà d'autres linguistes (Lambrecht 1996, Katz 2000, Doetjes *et al.* 2004, Blanche-Benveniste 2006).

En résumé, nous avons montré sur la base des données du corpus parlé et écrit en quoi les deux constructions à copule sont différentes et en quoi elles se ressemblent. Sur le plan sémantique, elles diffèrent par le trait + animé dans le 2<sup>e</sup> type qui n'est pas spécifié dans le 1<sup>er</sup> type d'énoncé (+/- animé). Une autre différence concerne leur interprétation modale (l'interprétation de *devoir* dans le 2<sup>e</sup> type). Sur le plan pragmatique, elles peuvent avoir une fonction contrastive qui est associée à une intonation spécifique. Cependant, nous avons vu que la fonction contrastive n'est pas obligatoire dans le 1<sup>er</sup> type, parce que le corpus atteste des phrases indéfinies qui n'ont pas de fonction contrastive.

### 3 Etudes antérieures

Dans cette section, nous effectuons un tour d'horizon des études antérieures pour voir comment ces deux types de locutions ont été analysés antérieurement. Tout d'abord nous résumons les analyses du 1<sup>er</sup> type et regardons dans un deuxième temps quelles sont les analyses du 2<sup>e</sup> type d'énoncé.

#### 3.1 Analyses du 1<sup>er</sup> type d'énoncé

Les approches d'analyse des constructions clivées se divisent schématiquement en deux champs : une approche monoclausale (Lambrecht 1996, É.Kiss 1998, Dubois & Dubois-Charlier 2004) et une approche bi-clausale (Clech-Darbon *et al.* 1999, Doetjes *et al.* 2004, Hamlaoui 2007). Notons que cette division est indépendante du cadre théorique et du modèle de chaque analyse (p.ex. approche monoclausale non-généraliste de Lambrecht 1996 et approche généraliste de É.Kiss 1998).

Selon l'analyse monoclausale le verbe principal d'une clivée est le verbe lexical de la coda (*dort* dans ex. (34)) et pas le verbe *être*, c'est pourquoi on peut paraphraser une construction clivée par une phrase simple sans le verbe *être* sans perte de sens (Lambrecht 1996, É.Kiss 1998, Dubois & Dubois-Charlier 2004) :

(34) C'est Jean qui dort. → Jean dort.

L'approche bi-clausale, en revanche, considère que le verbe principal d'une clivée est le verbe *être* et pas le verbe lexical de la coda (Percus 1997, Clech-Darbon *et al.* 1999, Doetjes *et al.* 2004, Hamlaoui 2007). Le nom propre *Jean* qui suit le verbe *être* dans ex. (34) et (35) constitue le prédicat du verbe *être* et le pronom *ce* a la fonction du sujet (ibid.). La phrase subordonnée introduite par *qui* ou *que* (CP2 dans ex. (35)) est adjointe à la phrase copulative et constitue une phrase relative appositive qui contient un pronom relatif phonologiquement non réalisé (représenté par l'opérateur zéro Ø dans ex. (35)). La phrase copulative et la phrase relative appositive constituent une phrase biclausale (CP1):

(35) [CP1 [c'est Jean]] [CP2 opérateur Ø c<sup>o</sup> qui dort]]

### 3.2 Analyses du 2<sup>e</sup> type d'énoncé

Comme nous avons déjà signalé en haut, il n'y a pas beaucoup d'analyses du 2<sup>e</sup> type d'énoncé dans la littérature scientifique (Léard 1992 pour la même observation). Cependant, Léard (1992) nous propose une analyse très détaillée<sup>8</sup> que nous allons présenter ici. Ensuite, nous aborderons brièvement l'analyse de Dassi (2003) qui ressemble beaucoup à l'analyse de Léard (1992).

Léard (1992) propose une analyse dans un cadre théorique non-généraliste qu'il nomme « une grammaire de la surface » (Léard 1992 : 162). Selon lui, l'énoncé (*C'est à toi de jouer*) est un énoncé non assertif qui « n'a pas de proposition au sens logique ou sémantique, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de jugement, d'assertion : l'énoncé ne peut recevoir une valeur de vérité, il n'est pas descriptif. » (Léard 1992 :164). Ce type d'énoncé entretient une relation avec d'autres types d'énoncé non-assertifs comme p.ex. l'impératif qui ne possède pas de sujet réalisé (p.ex. *Joue/Jouons/Jouez*) (Léard 1992 :171). L'infinitif dans son exemple (*C'est à toi de jouer*) a la fonction d'un prédicat, le sujet est exprimé par le syntagme nominal (ici : *toi*) introduit par la préposition *à*. Le sujet est en même temps le destinataire de l'ordre exprimé (Léard 1992 :176). Le 2<sup>e</sup> type exprime donc une relation entre le destinataire de l'ordre et un prédicat exprimé par l'infinitif :

(36) (*C'est +*) destinataire + prédicat

Cette analyse rappelle l'approche monoclausale des phrases clivées présentée précédemment, puisque c'est l'infinitif et pas le verbe *être* qui est le verbe principal de l'énoncé selon Léard (1992).

Notons que selon Léard (1992), l'énoncé en question signifie *Je t'ordonne de jouer*. Le sujet ou bien le destinataire de l'ordre constitue le noyau obligatoire de l'énoncé, parce qu'il ne peut pas être éliminé (signalé par la parenthèse dans (37)), tandis que l'infinitif peut être omis de l'énoncé (Léard 1992 :176) :

(37) A toi (de jouer).

(38) \*De jouer.

Le destinataire tient des traits sémantiques bien précis +déterminé et + humain. La nécessité du trait +déterminé provient du fait que le syntagme nominal est souvent réalisé par des pronoms personnels et des noms propres et du fait que les pronoms indéfinis et des quantificateurs ne sont pas acceptés en tant que destinataire de l'ordre (Léard 1992 :177) :

(39) A toi/A Jacques/A vous

(40) \*A quelqu'un/ \*A chacun/\*A tous/\*A personne/ ?A un Chinois/ ?A l'autre

De plus, il note l'importance du trait + humain :

Le trait + humain est aussi fondamental. Pour que des destinataires simplement animés soient acceptés, il faut un jeu d'opposition entre agents responsables chacun d'une tâche précise ((43)) : une meilleure précision sur le destinataire compense pour l'absence du trait /+humain/. On fera une exception notable pour (44), où une force agentive abstraite se voit attribuer un rôle d'animé. (Léard 1992 :177):

(41) A Jacques de décider/A toi de protéger.

(42) \*A la peinture de protéger le bois.

(43) Le chasseur doit atteindre le gibier, mais c'est au chien de le lever et de le rapporter.

(44) A la nature de parfaire cette œuvre.

Comme le note Léard (1992), des syntagmes nominaux peuvent avoir une valeur collective dans (45) et on peut aussi rencontrer des adjectifs possessifs associés à *tour* (ex. (46)) (Léard 1992 :178) :

(45) Au gouvernement de prendre ses responsabilités.

(46) A ton tour (de jouer)/Au tour de Jacques.

L'élément *c'est* est optionnel et il « ne pourrait apparaître si le prédicat infinitival n'était pas présent ou facilement reconstituable. Il est naturel alors de suggérer que *c'est* focalise sur une relation sémantique particulière entre le syntagme nominal destinataire et le prédicat infinitival, [...]» (Léard 1992 :180). Cette focalisation provient de l'hypothèse que la tâche exprimée par le 2<sup>e</sup> type d'énoncé doit être réalisée strictement par un destinataire précis et lui seul (Léard 1992 :181). Voilà comment il explique la présence fréquente de deux destinataires opposés (Léard 1992 :182):

(47) (C'est) à toi de faire ça, (ce n'est) pas aux autres.

(48) (C'est) au gouvernement de choisir les priorités, pas aux possédants.

Dassi (2003) propose la même analyse que Léard (1992) en dérivant une proposition simple du 2<sup>e</sup> type d'énoncé en passant par une étape intermédiaire (Dassi 2003 :246):

(49) C'était à moi de penser à tout. (PC 193 :32)

→ C'était moi qui devais penser à tout.

→ Je devais penser à tout.

### 3.3 Evaluation des études antérieures

Chaque approche du 1<sup>er</sup> type pose des problèmes différents. Un des problèmes fondamentaux pour une approche monoclausale concerne la variance de la forme *c'est* que nous avons pu trouver dans les corpus (2.1). Comme la forme *c'est* peut marquer le mode et le temps qui sont interprétés sur le plan sémantique, la copule doit être analysée comme le verbe principal de l'énoncé et donc comme la tête de la phrase. Le problème crucial pour une approche bi-clausale concerne les syntagmes qui montrent une forte dépendance syntaxique et sémantique du verbe dans la coda (p.e.x *c'est à Paris que j'habite*). Le syntagme prépositionnel *à Paris* n'est pas le prédicat de la copule, mais le complément du verbe *habiter*. Mis à part ces problèmes se pose la question de savoir comment analyser le 2<sup>e</sup> type d'énoncé selon les approches présentées.

L'analyse de Léard (1992) nous semble la plus appropriée. Nous sommes en accord avec lui sur la description des traits formels et interprétatifs du 2<sup>e</sup> type d'énoncé, plus précisément sur l'animacité du destinataire exprimée par le syntagme nominal, l'expression de la modalité dans le 2<sup>e</sup> type et la fonction de focus (2.1 et 2.2).

Cependant, son analyse reste essentiellement descriptive. La question de l'explication de la présence de la préposition *à* derrière l'élément *c'est* reste sans réponse, de même que celle de l'élément subordonnant *de* dans le 2<sup>e</sup> type d'énoncé. Un autre problème est plus fondamental et concerne la relation entre la forme (syntaxique) et l'interprétation de la forme. Léard nous propose d'associer la forme directement avec une fonction sémantique ou pragmatique. Ainsi associe-t-il l'infinitif avec le prédicat et le syntagme prépositionnel avec le sujet du prédicat infinitival. Or, cette association entre forme et fonction semble être ad hoc, les syntagmes prépositionnels n'ayant pas nécessairement la fonction d'un sujet ou d'un destinataire. La même chose est vraie pour l'infinitif : un infinitif peut avoir beaucoup de fonctions et peut même décrire un fait comme c'est le cas dans l'exemple suivant où le locuteur est de fait une femme :

(50) Je suis contente d'être une femme. (≈ 'Je suis contente que je sois une femme')

Or, la phrase infinitivale dans le 2<sup>e</sup> type d'énoncé ne peut pas décrire un fait ni exprimer une assertion comme l'a déjà noté Léard (1992) (3.2). On peut donc se demander pourquoi l'infinitif est utilisé dans le



2<sup>e</sup> type d'énoncé comme un énoncé non-assertif. De plus, comment expliquer la similarité entre le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> type, comme p.ex. l'emploi de *c'est* et la saillance observée dans les deux types d'énoncé (2.2). La même critique est valable pour l'analyse de Dassi (2003) d'autant plus qu'il ne donne aucune explication de la transformation du 2<sup>e</sup> type d'énoncé en une proposition simple (son propos de transformation dans ex. (49)).

Nous faisons l'hypothèse qu'une approche compositionnelle est possible, si l'on analyse le 2<sup>e</sup> type d'énoncé comme une clivée elliptique dérivée du 1<sup>er</sup> type d'énoncé (section 4).

## 4 Notre proposition d'analyse

La section suivante a pour but d'analyser la similarité et la différence des constructions en question dans un cadre théorique. Nous avons choisi le cadre théorique de Chomsky (1995) afin d'analyser la syntaxe, le cadre théorique de Heim & Kratzer (1998) pour analyser la sémantique et le cadre théorique de Rooth (1985) pour ce qui concerne la fonction de focus. Tout d'abord, nous montrerons l'idée de notre analyse de manière informelle dans le sous-chapitre 4.1 et montrerons dans 4.2 comment les données diachroniques peuvent confirmer notre hypothèse. Nous préciserons ensuite notre analyse de manière plus formelle dans les paragraphes suivants.

### 4.1 Analyse non formelle

Nous analysons le 2<sup>e</sup> type comme une phrase clivée elliptique (l'ellipse est marquée par la parenthèse) :

(51) C'est à vous (qu'il appartient) de le justifier.

La phrase prépositionnelle (PP) *à vous* est l'objet d'un verbe qui a le sens d'une obligation, p.ex. *appartenir à qqn de faire qc.*<sup>9</sup> Cela explique la présence de la PP après la copule et l'interprétation modale (*vous devez le justifier*). Comme le premier argument du verbe *appartenir* est une personne ou un objet personnifié, nous plaçons pour une absence totale d'objets inanimés dans le 2<sup>e</sup> type. Cette prédiction est confirmée dans les deux corpus que nous avons consultés (0 occurrence d'objets inanimés).

La question se pose de savoir si on peut confirmer notre analyse par des données diachroniques et si les périodes antérieures du français moderne peuvent attester des constructions clivées canoniques avec un verbe qui sélectionne le syntagme prépositionnel et l'énoncé infinitival comme ses arguments (p.ex. le verbe *appartenir* dans (51)). Cette question sera explorée en détail dans la section suivante.

### 4.2 Recherche diachronique (Corpus Frantext)

Dans la section suivante nous envisageons une recherche diachronique dans le corpus Frantext, recherche qui a pour but de montrer quand les deux types de constructions ont été attestés pour la première fois et s'il y a eu quelques variations dans les constructions en question sur le plan syntaxique et sémantique au fil du temps.

L'existence du 1<sup>er</sup> type est attestée dès le 12<sup>e</sup> siècle (Rouquier 2007) et d'après Marchello-Nizia (1998, 1999) les clivées sont apparues vers la fin du 13<sup>e</sup> siècle. Voici quelques exemples dans le corpus Frantext dans lesquels la clivée contient une PP suivie par la coda finie :

(52) **C'est à toy**, Louis de France, noble jouvencel, **que puet estre adreciée la parolle de Senecque** (...) (Frantext : Christine de Pizan, *Le livre de la paix*, 1412)

(53) C'est à ceste heure que nous avons tout gaignié. (Frantext : Bueil, *Le jouvencel*, 1461)

Nous nous focalisons sur le 2<sup>e</sup> type dont les premiers exemples apparaissent au milieu du 16<sup>e</sup> siècle :

- (54) Si Dieu nous veult si durement affliger que de lascher la bride à ce tyran qui ne demande qu'à tout ruiner, **c'est à nous d'estre tout preparez à souffrir**. (Frantext : Calvin, *Lettres à Monsieur et Madame de Falais*, 1543-1554)
- (55) C'est à vous maintenant de respondre. (Frantext : Rabelais, *Tiers livre*, 1552)
- (56) Cependant c'est à nous de marcher au chemin que \*Dieu nous a faict. (Frantext : Calvin, *Des scandales*, 1550)

Quelques exemples attestent ouvertement la fonction contrastive du 2<sup>e</sup> type :

- (57) C'est à vous Sylvanire, **Non pas à moy**, d'establir ceste paix. (Frantext : Urfé, *La Sylvanire ou la Morte-vive* : fable bocagère, 1627)

Rappelons que notre analyse prévoit la présence de la forme non-elliptique ou complète dans le corpus diachronique (4.1) ce qui peut être attesté selon notre recherche dans le corpus Frantext, car le corpus en atteste 253 occurrences :

- (58) C'est à XP qu'il appartient de... (253 occurrences à partir du début 17<sup>e</sup> siècle)
- (59) C'est donc à vous, Sire, **qu'il appartient de** repurger ceste estable d'Augie. (Frantext : Montechrestien, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615)
- (60) Encore : s'ils étoient assez aveugles pour n'en pas voir tous les inconveniens, ce seroit à l'assemblée **qu'il appartiendroit de** les leur faire connoître. (Frantext : Anonyme, *Journal de la Société de 1789*, 1790)

Nous avons testé d'autres verbes qui expriment une obligation, p.ex. *incomber* et *revenir* (voir ex. (61) et (62)):

- (61) C'est à XP qu'il incombe de... (14 occurrences à partir du 19<sup>e</sup> siècle)
- (62) C'est à XP qu'il revient de... (10 occurrences à partir du 20<sup>e</sup> siècle)

C'est à Eva **qu'il revient de** continuer cette scène. (Frantext : Giraudoux, Siegfried, 1928)

Cependant, la phrase complète avec ces deux derniers verbes est attestée quelques siècles après l'attestation du 2<sup>e</sup> type, ce qui est problématique pour notre analyse, car nous pensons que la forme complète apparait avant la forme elliptique. De plus, ces formes sont plus rares dans le corpus Frantext, c'est pourquoi nous avons choisi la forme avec le verbe *appartenir* comme forme de base (4.1).

Nous avons trouvé en outre d'autres cas similaires, qui apparaissent pendant le même siècle. Ces constructions ressemblent au 2<sup>e</sup> type dans la mesure où elles contiennent une copule suivie d'un syntagme prépositionnel, la coda avec le verbe à l'infinitif et elles expriment l'interprétation modale. La seule différence est que la coda avec la phrase infinitive est introduite par l'élément subordonnant *à* ((63)) ou *pour* (64) dont les premiers exemples sont attestés au début du 16<sup>e</sup> siècle :

- (63) Ma dame, **c'est à moy à faire** : Je vois le cas executer. (Frantext : La Chesnaye, *La Condamnation de Banquet*, 1508)
- (64) **C'est à moy pour en ordonner**. (Frantext : Anonyme, *Six pièces polémiques du recueil La Vallière*, 1530)

Quant à la fréquence des cas mentionnés, seul l'usage du subordonnant *à* est aussi fréquent que l'usage du *de* dans le 2<sup>e</sup> type. Le subordonnant *pour* est utilisé peu souvent dans le 2<sup>e</sup> type d'énoncé :

- (65) a. *C'est à pronom personnel à* (328 occurrences)  
b. *C'est à pronom personnel de* (498 occurrences)  
c. *C'est à pronom personnel pour* (1 occurrence)

Nous avons trouvé quelques exemples qui attestent l'usage de deux éléments subordonnants par le même auteur dans la même phrase :

- (66) Cependant ces ténèbres ne doivent point nous effrayer ; **c'est à l'anatomiste** à y porter les premières lueurs : **c'est à lui de** faire connoître au physiologiste la partie matérielle des phénomènes et les instrumens des opérations ; de décrire les canaux que les liquides  
(Frantext : Cuvier, *Leçons d'anatomie comparée*, 1805)

Reste à savoir comment notre analyse peut expliquer la variance entre le subordonnant *à* et *de* attestée déjà dans le 16<sup>e</sup> siècle.<sup>10</sup> Jusqu'à présent nous n'avons pas d'autre explication que celle selon laquelle le verbe *appartenir* pouvait aussi sélectionner le subordonnant *à* comme p.ex. *c'est à XP qu'il appartient à faire qc*. En effet, selon notre recherche le verbe *appartenir* pouvait sélectionner l'infinitif introduit par *à* dans les périodes antérieures:

- (67) [...] ledit prisonnier se coucha une nuit en leur hostel bien et deument, **ainsi qu'il appartient à faire**: mais au matin, [...] (Frantext : Colin de la Sale, *Registre criminel du chatelet*, 1389)

Cette explication devra être mise à l'épreuve dans de futures recherches.

Dans le sous-chapitre suivant, nous préciserons notre analyse de manière plus formelle.

### 4.3 Analyse sémantico-syntaxique

Nous adoptons une analyse non-monoclausale des clivées selon laquelle la phrase principale d'une clivée est la phrase copulative *c'est XP* et pas la coda *que/qui...* (pour une analyse monoclausale des phrases clivées, É. Kiss 1998 et le sous-chapitre 3.1 de cette communication), c'est-à-dire que le verbe principal d'une clivée est le verbe *être* et pas le verbe lexical de la coda (Clech-Darbon *et al.* 1999, Doetjes *et al.* 2004, Hamlaoui 2007). Voici quelques arguments principaux pour une analyse non-monoclausale qui considèrent la distribution des adverbes comme p.ex. la négation *pas* dans la phrase clivée ((68)), la portée de la négation qui est indiquée par la paraphrase suivie de => ((68)a.) et l'absence de celle-ci ((68)b.) et la variation de la copule (temps et mode) ((69)):

- (68) a. C'est à nous de ne pas perdre la tête. (=> nous ne devons pas perdre la tête.)

- b. Ce n'est pas à nous de perdre la tête. (≠> nous ne devons pas perdre la tête.)

- (69) Logiquement, ce serait à eux de rembourser la dette. (COWFR 2011 205532600)

La distribution de la négation clausale *ne ...pas* et sa portée montrent que la phrase clivée ne peut pas être analysée comme une phrase monoclausale, parce que dans une analyse monoclausale la négation clausale aurait la même syntaxe et la même portée, ce qui n'est bien évidemment pas le cas ((68)). Le marquage du conditionnel dans (69) est un autre argument contre l'analyse monoclausale, parce que le conditionnel doit être interprété d'une façon ou de l'autre, ce qui montre que le verbe *être* exprime une valeur lexicale comme d'autres verbes et donc n'est pas réductible à un élément fonctionnel privé de toute interprétation sémantique (É. Kiss 1998).

Nous supposons que la copule *être* dans (51) représente un verbe à double valeur qui sélectionne deux arguments. La copule exprime une identité entre deux arguments (représentés par les deux variables x et y):

- (70)  $\lambda x \lambda y \text{ être}_{\text{identité}} [\text{être}_{\text{identité}} (x)(y)]$

Dans un exemple concret comme *C'est Inès la personne qui voulait le savoir* le premier argument *la personne qui voulait le savoir* est identifié par le nom *Inès* qui est le deuxième argument. Selon l'application fonctionnelle, AF, (Heim & Kratzer 1998) nous recevrons le résultat dans (72) :

- (71)  $\lambda x \lambda y \text{ être}_{\text{identité}} [\text{être}_{\text{identité}} (x)(y)]$  (la personne qui voulait le savoir) (Inès) AF

- (72)  $\text{être}_{\text{identité}}$  (la personne qui voulait le savoir) (Inès)

Nous suivons l'analyse de Percus (1997) selon laquelle la coda d'une phrase clivée est une expression définie (une phrase définie, DP, au niveau syntaxique), c'est-à-dire qu'une phrase clivée est interprétée de la manière suivante :

(73) a. C'est Inès qui voulait le savoir. ≈ b. C'est Inès la personne qui voulait le savoir.

La seule différence entre une clivée dans (73)a. et la phrase copulative avec une phrase définie complexe comme dans (73) b. réside dans le fait que la phrase définie n'est pas ouvertement réalisée en tant que phrase définie complexe dans la clivée. Nous supposons avec Percus (1997) que le pronom sujet *ce* est l'élément défini (D°) qui justifie l'existence d'une DP au lieu d'une CP ((74)). Le pronom *ce* renvoie à la coda (indiqué par l'index <sub>k</sub>). Pour une autre interprétation nous renvoyons le lecteur au mécanisme de changement de type (*type shifting* en anglais) que nous n'adoptons pourtant pas ici (Partee 1987).<sup>11</sup>

(74) C<sub>k</sub>'est Inès [DP qui voulait le savoir]<sub>k</sub>.

Cela dit, nous pouvons adapter cette analyse au 2<sup>e</sup> type dans ex. (51) (figure 3). L'un des deux arguments est exprimé par la coda *qu'il appartient de le justifier* dans ex. (51) et le deuxième argument est réalisé par la PP *à vous*. Nous adoptons la structure de la phrase verbale (VP), de la phrase temporelle (TP) et de la phrase subordonnée (CP) de Chomsky (1995). La copule *être* fait partie de la VP en tant que verbe lexical et en même temps elle fait partie de la TP en tant que verbe fléchi. D'autres éléments aussi ont cette double tâche. D'un côté la PP est l'argument de la copule, de l'autre elle est l'argument du verbe *appartenir*. Le pronom *ce* est le sujet de la phrase finie et en même temps il représente la phrase définie. Nous représentons cette double fonction par une place vide    et un index qui renvoie à l'antécédent de la place vide :

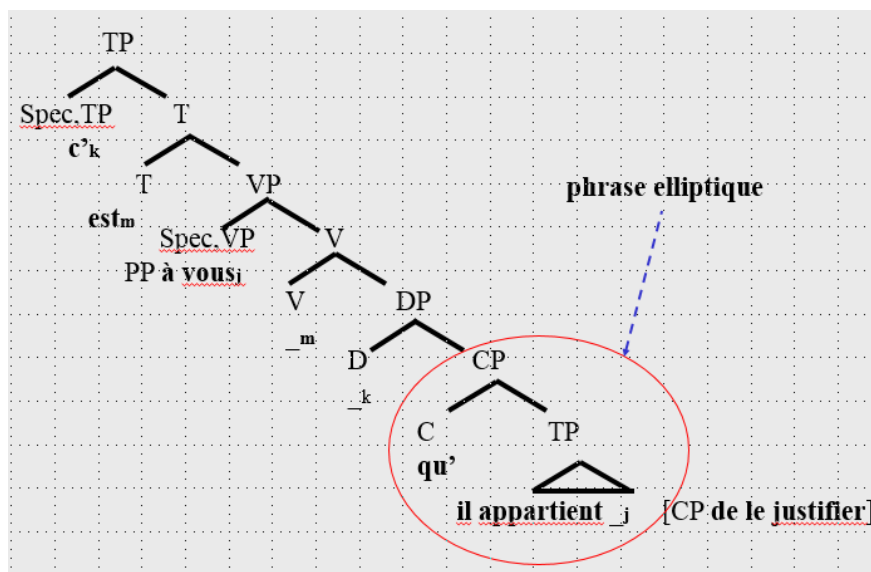


Figure 3 La syntaxe du 2<sup>e</sup> type.

En résumé, nous avons donné une analyse unitaire de deux constructions à copule. Nous avons montré que si l'on analyse ex. (2) comme une clivée elliptique la forme syntaxique et l'interprétation sémantique (modale) ne sont plus si différentes qu'elles l'étaient à première vue.

Dans le paragraphe suivant, nous montrerons comment notre analyse peut expliquer les deux interprétations observées dans les corpus sur la base de la distribution des quantifieurs : la fonction contrastive qui ne tolère pas de quantifieurs et la fonction d'identification qui tolère des quantifieurs (2.1-2.2).

#### 4.4 Fonction pragmatique

Nous supposons que les exemples (1-2) (répétés dans (75) et (76)) partagent un trait qui est celui de focus au sens de Rooth (1985) s'ils expriment la phonologie observée dans la figure 1 et 2 :

(75) C'est vous<sub>FOCUS</sub> qui devez le justifier.

(76) C'est à vous<sub>FOCUS</sub> de le justifier.

i. {c'est à moi de le justifier, c'est à Marie de le justifier, .....} (interprétation focus)

ii. vous devez le justifier. (interprétation ordinaire)

Si une phrase à copule n'est pas associée à une phonologie spécifique qui est liée au focus, celle-ci n'a que l'interprétation ordinaire sans engendrer d'autres alternatives ((77)). Voilà comment nous expliquons l'existence des quantifieurs dans les phrases à copule observée dans 2.1 et 2.2 :

(77) Pour ma part, je préfère mon iphone, mais après **c'est à chacun de voir** [FRCOW 2011XS 125586323] ≈ chacun doit voir s'il préfère son iphone ou pas. (interprétation ordinaire)

#### 4.5 Comparaison entre notre analyse et celle de Léard (1992)

Contrairement à Léard (1992), nous avons essayé de donner une analyse unitaire de deux constructions (ex. 1 et 2) qui prend en compte les différences et les similarités de deux énoncés. Notre analyse explique la présence du groupe prépositionnel à XP et celle de l'infinitif introduit par l'élément *de* dans le 2<sup>e</sup> type d'énoncé par leur fonction en tant qu'argument du verbe elliptique *appartenir à qn. de faire qc.* La sémantique du verbe en question explique l'interprétation modale du 2<sup>e</sup> type d'énoncé.

De plus, nous avons choisi une approche plus compositionnelle que celle de Léard (1992) selon laquelle l'interprétation sémantique et pragmatique du 2<sup>e</sup> type n'est pas associée directement avec la construction entière de l'énoncé comme l'a supposé Léard (1992) et avec lui les grammaires de construction (angl. *construction grammars*) (Fillmore 1988, Goldberg, 1995, 2006). Selon notre analyse, l'interprétation de l'énoncé (p.ex. l'interprétation de modalité et de focus) est dérivée de la forme elliptique (4.1 et 4.3).

### 5 Recherches futures

Nous avons montré qu'il y a des variations en ce qui concerne la distribution du subordonnant *à* et *de* dans le 2<sup>e</sup> type, surtout dans les périodes précédant le français moderne. L'exploration détaillée de manière dont ces variations doivent être formalisées sera réservée à nos futures recherches. Par ailleurs, nous avons mis de côté le problème bien connu dans la littérature de la recherche sur les clivées concernant l'analyse de la PP comme argument de la VP (Clech-Darbon *et al.* 1999, Doetjes *et al.* 2004, Hamlaoui 2007). Or, le verbe *être* sélectionne une PP comme argument dans un cas précis, à savoir quand la copule exprime une possession (p.ex. *c'est à moi, ce stylo*) (Grevisse 1986). On pourrait certes essayer d'adapter l'interprétation de la possession au 2<sup>e</sup> type, d'autant plus que nous avons trouvé beaucoup d'exemples du genre *il revient à XP de ...ou il appartient à XP de...* dans nos corpus :

(78)[...] **il revient à l'État de créer** les conditions favorables à de tels changements [COWFR11 86879544]

(79)A partir du trois décembre **il revient à l'E.T.A. de faire savoir...** [CORAL fmednw01]

(80)Ils disent qu'**il appartient à leurs Diacres d'assister aux Prestres** (Frantext : Calvin Jean, *Institution de la religion chrestienne*. 1560, p. 499, LIVRE IV, CHAPITRE XIX)

Cette approche montrerait d'autant plus que la copule *être* peut avoir un sens bien précis contre l'approche monoclausale (3.1). Cependant, il est bien clair que toutes les clivées n'ont pas cette interprétation de possession (p.ex. *c'est à Paris que j'habite*). Il s'impose donc le problème d'une analyse unitaire

des deux types d'énoncé. Nous n'avons pas de solution à ce problème et la réservons à nos futures recherches.

De plus, le 1<sup>er</sup> relecteur note que la construction *c'est à votre tour de nettoyer la baignoire* n'est pas compatible avec la phrase non-elliptique qui contient 'qu'il appartient de' :

(81) C'est à votre tour (\*qu'il appartient) de nettoyer la baignoire.

Nous n'avons pas de solution à cette critique justifiée en ce moment. Nous espérons fournir à l'avenir une analyse détaillée de cette construction problématique. Notons quand même que cette construction semble moins usitée et a une fréquence plus restreinte par rapport au 2<sup>e</sup> type d'énoncé. Le corpus CORAL en atteste un seul exemple. De plus, le 2<sup>e</sup> type d'énoncé n'est pas toujours interchangeable par la construction '*c'est à tour de XP de...*' comme le montre le paire minimale suivant (Léard 1992 :181) :

(82) C'est au gouvernement de faire les lois, mais c'est à la justice de les faire appliquer.

(83) \* C'est au tour de la justice.../\* C'est à la justice maintenant...

Comme le note Grevisse (1986), on a le choix entre *C'est mon tour* ou *C'est le tour de Jeanne* et *C'est à mon tour* ou *C'est au tour de Jeanne*. Il est donc possible que cette construction doive être expliquée de manière différente par rapport au 2<sup>e</sup> type.

### Références bibliographiques

- Blanche-Benveniste, C. (2001). Macro-syntaxe et micro-syntaxe : les dispositifs de la rection verbale. In Andersen, H. L. & Nölke, H. (éds.), *Macro-syntaxe et macro-sémantique*, Bern : Peter Lang, 95-118.
- Blanche-Benveniste, C. (2006). Les clivées françaises de type : C'est comme ça que, C'est pour ça que, C'est là que tout a commencé. *Moderna språk*, n°100, 273-287.
- Clech-Darbon, A. et al. (1999). Are There Cleft Sentences in French? In Rebuschi, G. & Tuller, L. (éds.). *The Grammar of Focus*. Amsterdam, 83-118.
- C-ORAL-ROM (CORAL) = Cresti, E. / Moneglia, M. (éds.) (2005): *C-ORAL-ROM: Integrated Reference Corpora for Spoken Romance Languages*, Amsterdam/ Philadelphia.
- Chomsky, N. (1995). *The Minimalist Program*. (Current Studies in Linguistics 28.) Cambridge, Mass: MIT Press.
- Dassi, M. (2003). *De la morphosyntaxe à la sémantique des présentatifs en français contemporain. Une aperception fondée sur la prose romanesque de Mongo Beti*. München : Lincom.
- Delatour, Y. et al. (1991). *Grammaire du français*. Paris: Hachette.
- Denis, D. et al. (1994). *Grammaire du français*. Paris, Le Livre de Poche.
- Doetjes, J., Rebuschi, G., Rialland, A. (2004). Cleft Sentences. In Corblin, F. Swart, H. de (éds.). *Handbook of French Semantics*. Salford, 529-552.
- Dubois, J. & F. Dubois-Charlier (2004). Les relatifs de surface. In Leclère, C., É. Laporte, M. Piot & M. Silberztein (éds.) *Lexique, Syntaxe et Lexique-Grammaire / Syntax, Lexis & Lexicon-Grammar: Papers in honour of Maurice Gross*, 175-185.
- Fillmore, C.-J. (1988). The Mechanisms of "Construction Grammar". *Berkeley Linguistics Society* 14, 35-55.
- FRANTEXT = Base textuelle FRANTEXT, ATILF - CNRS & Université de Lorraine. Site internet: <http://www.frantext.fr>.
- FRCOW2011 <http://hpsg.fu-berlin.de/cow/colibri/>
- Goldberg, A. (1995). *Constructions: A construction grammar approach to argument structure*. Chicago : University of Chicago Press.
- Goldberg, A. (2005). *Constructions at work : the nature of generalization in language*. Oxford, NY : Oxford University Press.
- Grevisse, M. (1986). *Le bon usage*. Paris.
- Hamblin, C. L. (1973). Questions in Montague English. *Foundations of Language* 10, 41-53.
- Hamlaoui, F. (2007). French cleft sentences and the syntax-phonology interface. Ms.
- Heim, I. & A. Kratzer (1998). *Semantics in generative grammar*. Malden, MA: Blackwell.
- Hole, D. & Zimmermann, M. (2008). Clefts in South East Asian. Ms. (Workshop Clefts November 2008. ZAS)
- Huot, H. (1981). *Constructions infinitives du français. Le subordonnant de*, Genève-Paris, Droz.
- Jones, M.A (1996). *Foundations of French Syntax Cambridge*: Cambridge University Press.
- Katz, S. (2000). Categories of 'C'est'-Cleft Constructions. *Canadian journal of linguistics*, 45:3-4, 253-273.
- Kayne, R. (1981). On certain differences between French and English. *Linguistic Inquiry* 12:349-371.

- É. Kiss, K. (1998). Identificational focus versus information focus. *Language* 74, 245-273.
- Lambrecht, K. (1996). *Information structure and sentence form: topic focus and the mental representation of discourse referents*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Léard, J.M. (1992). *Les gallicismes*. Louvain-La-Neuve, Duculot.
- Marchello-Nizia, C. (1998). Dislocation en ancien français: thématization ou rhématisation. *Cahiers de praxématique* 30:162-178.
- Marchello-Nizia, C. (1999). *Le français en diachronie: douze siècles d'évolution*. Paris: Ophrys.
- Moignet (1973). Existe-t-il en français une proposition infinitive? *Grammaire générative transformationnelle et psychomécanique du langage*, Université de Lille III et Paris, Eds.universitaires, 111-133.
- Merchant, J. (2001). *Sluicing, Islands, and the Theory of Ellipsis*. Oxford: Oxford University Press.
- Nölke, H. (1983). Quelques réflexions sur la structure sémantique des phrases clivées en français moderne. *Modèles linguistiques*, V, 1, 117-140.
- Partee, B. H. (1987). Noun Phrase Interpretation and Type-shifting Principles. In Groenendijk, J., Jongh, D. de & Stokhof, M. (éds.), *Studies in Discourse Representation Theory and the Theory of Generalized Quantifiers*. Foris, Dordrecht, 115-143.
- Percus, O. (1997). Prying open the cleft. In Kusumoto, K. (éd.), *Proceedings of the 27th Annual Meeting of the North East Linguistics Society*, 337-351.
- Riegel, M., J.-C. Pellat, R. Rioul (1994). *Grammaire méthodique du français*, Hachette.
- Rooth, M. (1985). *Association with Focus*. PhD dissertation, University of Massachusetts at Amherst.
- Rouquier, M. (2007). Les constructions clivées en ancien français et en moyen français. *Romania* 125 (1-2): 167-212.
- Rowlett, P. (2007). *The syntax of French*. Cambridge, University Press.

---

<sup>1</sup> Le corpus CORAL comprend 500 000 mots en français annotés au niveau morphosyntaxique et prosodique. C'est un corpus de parole spontanée. Il comprend des dialogues, des monologues et des conversations.

<sup>2</sup> Le corpus COWFR2011 contient 667 095 999 éléments (engl. *tokens*) dans 339 074 documents. Un plus grand corpus avec 4,3 billions de tokens est en préparation.

<sup>3</sup> Notons que ce terme n'est pas tout à fait neutre. Dassi (2003 :246) considère l'élément *de* comme un nominalisateur (aussi Moignet 1973, qui défend l'hypothèse que l'infinitif est un nom). D'autres linguistes supposent que l'infinitif est un prédicat verbal et l'élément *de* est un complémenteur (Huot 1981, Kayne 1981, Jones 1996, Rowlett 2007).

<sup>4</sup> L'astérisque devant un exemple indique que la forme est incorrecte.

<sup>5</sup> Nous remercions le 1<sup>er</sup> relecteur de nous avoir fait cette remarque.

<sup>6</sup> Notons que Léard (1992) a choisi de mettre un astérisque devant ses exemples avec un groupe nominal inanimé:

- (i) \*C'est au jeu de commencer.

Nous suivons l'hypothèse que c'est l'interprétation sémantique qui est en jeu ici et pas la structure syntaxique en tant que telle.

<sup>7</sup> Il n'en va pas de même avec les pronoms interrogatifs (*quoi, qui, etc.*) qui sont parfaitement acceptés dans les phrases à copule, bien que les pronoms interrogatifs et les pronoms indéfinis soient analysés de manière unitaire comme quantificateurs existentiels dans la littérature (Hamblin 1973):

- (ii) C'est quoi que tu as suivi à la télé ? (présupposition: il y a quelque chose que tu as suivi à la télé)

- (iii) C'est à qui de le justifier ? (présupposition: il y a quelqu'un qui doit le justifier)

<sup>8</sup> Nous remercions le 3<sup>e</sup> relecteur pour cette remarque.

<sup>9</sup> Notons qu'un propos similaire se trouve déjà dans l'Académie selon laquelle les deux constructions suivantes *C'est à vous de parler* et *c'est à vous qu'il convient de parler* sont équivalentes (Dassi 2003: 247, note de bas de page 140).

<sup>10</sup> Grévisse (1986) note que l'hésitation entre *à* et *de* après *c'est à moi* n'est pas récente et qu'elle provenait probablement de l'erreur de copier la préposition *à* dans *c'est à moi à ...* (Grévisse 1986, §231).

<sup>11</sup> Si on n'accepte pas l'idée que le pronom *ce* marque la phrase définie, on peut suivre Partee (1987) en supposant que la subordonnée CP change de type (de CP en DP, ce qui est indiqué par CP => DP):

- (iv) C'est Inès [CP=>DP qui veut le savoir]

---

$\lambda x (x = \text{Inès}) (\text{ix veut le savoir}' (x))$